



Eidgenössisches Volkswirtschaftsdepartement

HANDELSABTEILUNG

Département fédéral de l'économie publique

DIVISION DU COMMERCE

USA.867.3 - Ih/ga

3003 BERN, den

BERNE, le 22 avril 1977

Note pour le dossier

J'ai assisté les 18 et 19 avril 1977 à l'inspection faite par le Dr. Fleury, du Service fédéral de l'hygiène publique, en compagnie des Dr. Barker et Seligman de la Food and Drug Administration au Laboratoire Central du Service de la transfusion de la Croix-Rouge Suisse.

Au cours de cette inspection, les représentants de la FDA ont souvent donné l'impression de diriger en fait les opérations ce qui, comme on le sait, est contraire à la législation pénale fédérale. J'ai par conséquent suggéré à M. Fleury de suivre à l'avenir la procédure suivante:

1. Avant d'entamer l'inspection, il serait utile que le Dr. Fleury indique clairement aux hôtes américains - surtout si ceux-ci participent pour la première fois à une inspection en Suisse, ce qui était le cas en l'occurrence - qu'il s'agit d'une inspection suisse à laquelle ils sont invités à assister et qu'il rende ses collègues attentifs à la portée et aux implications des articles 271 et 273 du CPS.
2. Au cours de l'inspection, il serait bon que le Dr. Fleury intervienne plus directement en posant lui-même des questions plus nombreuses, afin d'éviter que l'on ait l'impression que les Américains dirigent en réalité l'inspection. Bien entendu, les inspecteurs américains peuvent, de leur côté, poser également les questions qu'ils jugent nécessaires.

.../...

Dodis



- 2 -

3. A la fin de l'inspection, le Dr. Fleury devrait faire un commentaire oral sur celle-ci et indiquer les points essentiels, négatifs et positifs, qu'il a relevés. Le Dr. Fleury demanderait ensuite aux inspecteurs américains s'ils ont quelques remarques à ajouter. Il faut en effet éviter que les inspecteurs américains présentent tout de go leurs conclusions, comme cela a été le cas lors de cette inspection, ce qui à nouveau a fait penser que c'était eux qui menaient toute l'affaire.

Le Dr. Fleury s'est rendu à mes arguments et m'a assuré que dès la prochaine inspection, il tiendrait compte, dans la mesure du possible, de mes suggestions.

Le compte-rendu matériel sur le déroulement de l'inspection sera établi, comme par le passé, par le Dr. Fleury.



R.S. Inhoof